MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

COMPOSANTE : Faculté de droit

Année universitaire 2024-2025

☐ **DU** ☐ **DIU** ☐ **Préparation concours** ☐ **Mise à niveau** ☐ **Autre**

Intitulé de la formation : DU Diploma in Legal Studies

Responsable de la formation : Vérane EDJAHARIAN-KANAA

Code Diplôme :
Code VDI :
Code Etape :
Code VET :

Date approbation conseil de composante : 02/07/2024
Date approbation CFVU : 19/09/2024
Régime Formation
Modalité Formation

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisé	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS *	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES – 1ère session – Contrôle Continu (CC)	1ère session – Coef.(1) ou %	1ère session – Examen Terminal (ET)	1ère session – Si écrit, durée	1ère session – Coef. (2) ou %	Session de seconde chance – Contrôle Continu: report	Session de seconde chance – Coef. (1) ou %	Session de seconde chance – Examen terminal	Session de seconde chance – Si écrit, durée	Session de seconde chance – Coef. (2) ou %	NOMBRE D'HEURES – CM	TD	CM/TD	TP
SEMESTRE 1																			
French Legal History: From Diversity to Unity				5	1	CC	100%									18			
Judicial Institutions				4	1	CC	100%									18			
Public Law I: Constitutional Law				4	1	CC	100%									18			
Intellectual Property Law				4	1	CC	100%									18			
International relations in a Contentious World				5	1	CC	100%									18			
International Contract Law				4	1	CC	100%									18			
The European Union Legal System: the European Union Stability in Times of Crisis				4	1	CC	100%									variable			
Bonification 1					1														
Bonification 2					1														
Total ECTS / Semestre				30		Total Nbre d'heures										108 h + Openness/Immersion Teaching			

Commentaires :

** les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaisance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national*

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées.